

CONSIGNES SANITAIRES pour skier en toute sécurité selon les zones d'alerte

Les consignes de base



	PALIER 1 - VIGILANCE	PALIER 2- PRÉ-ALERTE	PALIER 3 - MODÉRÉ	PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE
Déplacements interrégions	Autorisé		Non-recommandé en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs doivent conserver les consignes de leur région d'origine.	Non-recommandé en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs sont invités à se limiter à la pratique de l'activité sur les lieux.
Chalet de ski et Cafétéria		L'accès au chalet sera limité en fonction de la superficie de celui-ci. Services de restauration ouverts selon les mesures du secteur. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur (10 ans et +) ¹ Désinfection fréquente des lieux		Utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer avec période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires.
Services (Boutique, Locations, Casiers)		Accès limité pour permettre la distanciation de 2 mètres. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur. (10 ans et +) ² Les équipements sont désinfectés après chaque utilisation.		Boutique ouverte seulement et location saisonnière d'équipement permise.
Remontées mécaniques		Utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Gardez une distance de 2m dans la file d'attente. Le port du couvre-visage est obligatoire. (3 ans et +) ³ Pas de limite de capacité d'accueil à l'exception des télécabines qui sont réduites à 50% de capacité.		1 remontée mécanique = 1 ménage 1 télécabine = 1 ménage ou 2 personnes seules Pour les personnes seules, la distance de 2m sera maintenue pour tous les types de remontées.
École de ski		Le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs de 3 ans et + est obligatoire. Formation de petits groupes stables à privilégier		Fermée
Associations sportives/ Clubs de compétition		Ref. Plan de Ski Québec Alpin et fédérations sportives		Aucune activité organisée n'est permise. Pratique libre seulement

¹ Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans le chalet

² <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

³ Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajusté couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez.

